



55ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES – AUVERGNE 18, 19 et 20 juillet 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent Règlement Particulier complète le Règlement Standard des Courses de Côte

Sommaire :

- Article 1P ORGANISATION DE LA COURSE
- Article 2P ASSURANCES
- Article 3P CONCURRENTS ET PILOTES
- Article 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS
- Article 5P PUBLICITES
- Article 6P SITE ET INFRASTRUCTURES
- Article 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- Article 8P PENALITES
- Article 9P CLASSEMENTS
- Article 10P PRIX



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 18, 19 et 20 juillet 2025, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une compétition automobile nationale dénommée : 55ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette compétition compte pour :

- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- la COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE Coefficient 1
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE N/FN/SP
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE A/FA
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GT Sport
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GTTS
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE CN/CM/CNF/CN+
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE E2SC
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE D/E
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE F2000
- le TROPHÉE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE FC
- le TROPHÉE « Lionel REGAL » MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Sport (Série A)
- le TROPHÉE JEUNE ESPOIR DE LA MONTAGNE (- 25 ans) Voiture de Production (Série B)
- le CHALLENGE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
- le CHALLENGE DE L'ASA ONDAINE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 25/CC2072019 en date du 23/05/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 449 en date du 06/06/2025.

Organisateur technique : COMITE DES FETES DE DUNIERES
43220 DUNIERES



Comité d'organisation : Pascal PERONNET (Président de l'ASA Ondaine, Organisateur Administratif), Jean-Paul CLOT (Président du Comité des Fêtes de Dunieres, Organisateur Technique), Nicolas MOUNIER, Christophe ARSAC, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Jean-Louis VERDIER, Louis-René VERLINE.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1P - Officiels

Observateur FFSA	Bernard COUSIN	
Président du Collège des Commissaires sportifs	Jean-Jacques MARCELLIN	Lic. n° 2499
Commissaires sportifs	Nicole FOREST	Lic. n° 1882
	Joël MARAINE	Lic. n° 2717
Secrétaire du Collège	Joëlle ALLEMAND	Lic. n° 16382
Directrice de course	Evelyne LAPALUS	Lic. n° 20303
Directeurs de course adjoints	Christophe ARSAC	Lic. n° 3591
(DC VHC)	Louis-Jean VILLARD	Lic. n° 12774
DC déléguée Départ + Resp. des vérifications	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic. n° 22005
DC délégué Prégrille	Pascal LAFOND	Lic. n° 227446
DC délégué Commissaires	Thierry DUPECHER	Lic. n° 3564
DC délégué Parc arrivée + Vérification Publicité	Sullivan CAETANO	Lic. n° 232714
DC délégué gestion des convois	Jean-Christophe LEROY	Lic. n° 5492
Commissaire technique responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. n° 6047
Commissaires techniques adjoints	Marc CHARBONNEAU	Lic. n° 47435
	André BOIVIN	Lic. n° 3572
	Jean-Pierre ROLLAND	Lic. n° 2694
	Hervé CANTAT	Lic. n° 207953
(Responsable VHC)	Jean-Claude CARRE	Lic. n° 13049
	Matthieu MACCOLINI (+ VHC)	Lic. n° 228892
Médecin responsable	Dr Olivier PHILBOIS	Lic. n° 362617
Chargé de la mise en place des moyens	Christophe ARSAC	Lic. n° 3591
Chargés des relations avec les concurrents	Armand AGOSTINHO	Lic. n° 12775
	Georges BEAL	Lic. n° 2910
(VHC)	Yvette CECILLON	Lic. n° 11374
(stagiaire)	Charles BOURDON	Lic. n° 221401



Armand AGOSTINHO



Georges BEAL



Yvette CECILLON



Charles BOURDON

Chargée de presse
Chargé des commissaires de route

Martine CELLE
Jean-Louis VERDIER

Lic. n° 196664
Lic. n° 237168

Chronomètres	Jean-Paul DURAND	Lic. n° 27683
Aide chronométrateur arrivée	Hervé FOURNET	Lic. n° 204746
	Annie PISTON	Lic. n° 3790
Classements informatiques	Société PATRICKSOFT	
Speaker officiel CFM	Didier OHMER	
2ème speaker	Maxime BASSET	

Article 1.2P - Horaires

Clôture des engagements	jeudi 10 juillet 2025, à minuit
Publication de la liste des engagés	lundi 14 juillet 2025, à minuit
Vérifications administratives	vendredi 18 juillet 2025, de 15h00 à 20h30 Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières
Vérifications Techniques	vendredi 18 juillet 2025, de 15h15 à 20h45 Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	vendredi 18 juillet 2025, à 21h30 Lieu-dit Rochefoy, pré-grille départ
Briefing des Commissaires	samedi 19 juillet 2025, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires Annexe de l'Hôtel de Ville, Dunières
Essais chronométrés	samedi 19 juillet 2025, à 9h30, à 13h00 et à 14h45. (pause déjeuner de 11h45 à 12h45)
Essais libres facultatifs	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 8h00
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ de la course (Série A - Série B)	samedi 19 juillet 2025, 15mn après la fin de la dernière montée d'essais. Lieu-dit Rochefoy, pré-grille départ, + numérique.
Course (4 montées):	
• 1ère montée	samedi 19 juillet 2025, à partir de 16h30 (VHC : 16h00)
• 2ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 10h00 (VHC : 9h30)
• 3ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 13h45 (VHC : 13h15)
• 4ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 15h30 (VHC : 15h00)
Podium Championnat	dimanche 20 juillet 2025, dès l'affichage des résultats après la fin de la 4ème montée de course. Lieu: près du Parc Fermé, halle de La Galoche à Dunières.
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.	
Affichage des résultats provisoires	dimanche 20 juillet 2025, 15 mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en Parc Fermé, halle de La Galoche à Dunières.
Rappel : le Parc Fermé est obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office. Voir article 6.6, "Parc Fermé Final" de la Réglementation CFM 2025.	
Remise des prix	dimanche 20 juillet 2025, près du Parc fermé, halle de La Galoche à Dunières, après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents primés recevront les chèques correspondants à leurs prix par courrier dans un délai de 15 jours maximum après la compétition. Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la FFSA et PKSoft, sauf en cas de réclamation sur le classement.

Réunions du Collège des Commissaires sportifs

Réunion n° 1, le vendredi 18 juillet 2025, à 18h00.

Lieu : Salle du Collège, zone de départ, lieu-dit Rochefoy

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3P – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 18 juillet 2025, de 15h00 à 20h30.

Les vérifications techniques auront lieu à Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 18 juillet 2025 de 15h15 à 20h45.

Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de présenter les véhicules au sol afin que les contrôles puissent être effectués convenablement.

Des contrôles de bruit et de pesées (libres) y seront proposés.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, Dunières. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique et la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le vendredi 18 juillet 2025 à 20h45.

A l'issue des vérifications a liste des autorisés aux essais sera affichée à 21h30 le vendredi, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs.

Pesage des véhicules :

- Pesées libres vendredi 18 juillet 2025, aux vérifications techniques, et samedi 19 juillet 2025, après la 1ère montée d'essais, à l'entrée du parc concurrents.
- Pesées finales dimanche 20 juillet 2025, à l'entrée du parc concurrents.

Article 1.5p - Dispositions particulières

Le Parc concurrent principal se situe sur le CD 44 (qui sera privatisé à la circulation à compter du vendredi 18 juillet 2025 à 12h00) du carrefour D 44 / rue d'Annonay jusqu'au carrefour D 44 / D 501 sur la partie droite de la chaussée. Les $\frac{3}{4}$ de la partie gauche de la chaussée, dans le sens Dunières – Riotord, doivent rester libres à la circulation.

L'utilisation de bâches est obligatoire et il est interdit de planter des crosses ou autres piquets dans la partie bitumée de la route.

Le parking de la société ASSA ABLOY (parking P1) est disponible sous réserve d'en avoir fait la demande auprès des organisateurs.

Les zones de Parcs concurrents autorisées sont indiquées en Annexe 1 du Règlement Particulier.

Les concurrents occupant les parkings 1, 2, 3 et 5 ont la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Le parking P4 ne dispose pas d'accès électrique fourni par l'organisateur.

Parking P1: l'organisateur se réserve le droit de placer les assistances les plus volumineuses en fonction de la place laissée libre par le propriétaire du terrain.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance.

Un contrôle sera fait sur le terrain et, en cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra déplacer son assistance dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront à la Direction de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 18 juillet 2025 après-midi.

Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, dès le samedi 19 juillet 2025 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

PARCS CONCURRENTS

Dans chaque parc, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course, une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Selon Règlement Standard des Courses de Côte 2025

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

COMITE DES FETES DE DUNIERES

M. NICOLAS MOUNIER

9 RUE DU FOUR A CHAUX

42510 BALBIGNY

(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)

jusqu'au JEUDI 10 JUILLET 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 630 €, réduits à **315 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **260 €** pour les inscrits à la saison au CFM-CHALLENGE.

Une réduction de 20 € sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA ONDAINE non inscrits au CFM-CHALLENGE.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. **Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES.**

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Merci de joindre au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: www.asaondaine.fr et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr> .

Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne doivent remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier directement et personnellement à la Course de côte de Dunières-Auvergne (adresse ci-dessus) accompagné des droits d'engagement, au plus tard le jeudi de la semaine précédant la date de la course (soit le 10 juillet 2025).

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne bénéficieront d'une priorité d'emplacement dans les paddocks.

FORFAIT : Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de « force majeure » est laissée à la Commission du Championnat de France de la Montagne.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'adresse : nicolas.mounier764@orange.fr

Conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA 2025, la retenue sera:

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de véhicules admis est fixé à **165** (VHC compris).

Voir article 4 du Règlement Standard des Courses de Côte 2025 et du Règlement Championnat de France de la Montagne 2025.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2025. Attention, cet article a été modifié par rapport au règlement CFM N-1.

Une seule séance d'enregistrement des pneus sera organisée le samedi matin et sera close à 12h00, le lieu sera précisé par additif.

Article 4.3p - Numéros de course

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2025.

Article 4.4p - Mesures et dispositifs de sécurité

Voir le tableau de sécurité et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2025.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Voir l'article 5 du Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- Ets ASSA ABLOY - 43220 Dunières
- Ets MOULINVEST - 43220 Dunières

Publicité optionnelle : sera précisée par Additif au Règlement Particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p - Parcours

La 55ème COURSE DE COTE DE DUNIERES-AUVERGNE a le parcours suivant :

- Départ: sur D 23, lieu-dit Rochefoy à Dunières
- Arrivée: sur D 23, lieu-dit Malataverne à Dunières
- Pente moyenne: 5,67% (dénivellation 130 m)
- Longueur du Parcours: 2280 m

La course se déroulera en quatre montées obligatoires.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

Modalités de retour dans les parcs concurrents : Les voitures descendront en convoi à vitesse modérée par la route D 501, sauf décision contraire de la Direction de course. Les convois seront encadrés par un Directeur de course.

Les pilotes devront rester à la disposition de la Direction de course et suivre les instructions qui leurs seront données. Les voitures devront rester groupées lors du convoi et respecter le code de la route.

Article 6.2p - Route de Course

L'accès au départ se fera par la D 23, au lieu-dit Rochefoy.

Article 6.3p - File de départ

File de départ : Route du Fraisse et rue de Rochefoy, sur D 23.

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p – Signalisation

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

Article 6.5p - Parcs Concurrents

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à l'Annexe 1 du présent Règlement Particulier. Ils seront accessibles à partir du vendredi 18 juillet 2025 dès 12h00.

Article 6.6p - Parc Fermé Final

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé dans les parcs concurrents pendant 30 minutes après l'affichage des résultats officiels provisoires par la direction de course. **Elles devront impérativement être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Article 6.7p - Tableaux officiels d'Affichage

Les tableaux d'affichage physiques seront placés :

- pendant les vérifications : aux vérifications administratives et techniques, Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières;
- pendant les essais et la course au parc départ (lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ) et à l'arrivée (lieu-dit Malataverne).

Affichage électronique: aux vérifications administratives, un lien (QR-Code) vers un affichage électronique des résultats sera communiqué aux concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage (physiques et/ou électronique) leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Le vendredi 18 juillet 2025, de 15h00 à 20h45, Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES. Tél. : 07 67 96 64 46
- Le samedi 19 juillet 2025, de 8h00 à 19h30, et le dimanche 20 juillet 2025, de 8h00 à 18h00, dans le stand des organisateurs près de la ligne de départ. Tél. : 07 67 96 64 46

Centres de secours :

- Centre Hospitalier de Firminy - 2 rue Robert Ploton - 42700 FIRMINY - Tél. 04 77 40 41 42
- CHU Saint-Etienne Nord - Avenue Albert Raimond - 42270 ST-PRIEST EN JAREZ - Tél. 04 77 82 80 00
- Centre Hospitalier Emile-Roux - 12 bd Dr André Chantemesse - 43000 LE PUY-EN-VELAY - Tél. 04 71 04 32 10

ARTICLEP 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures de production (série B)
- ensuite les voitures de sport (série A)
-

Cet ordre des séries restera inchangé pour toute la course.

Article 7.1p - Essais

Trois montées d'essais chronométrés sont prévues le samedi.

Une séance d'essais libres facultatifs sera organisée le dimanche 20 juillet 2025 à 8h00.

Lors des essais, les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B).

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ des séries A et B.

Article 7.2p - Briefing

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Article 7.3p - Course

En course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Article 7.5p – Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

L'attention est attirée également sur la nécessité de prévoir le petit surplus nécessaire d'essence pour la descente en convoi vers les parcs via la route D 501 qui contourne le parcours de la course.

ARTICLE 8P – PENALITES

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2025 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2025.

Essais: les classements seront affichés le samedi 19 juillet 2025, 15 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ + affichage électronique.

Course: le classement de la course s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

Dans le cas où seules deux montées de course auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un Chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 20 juillet 2025, 15 mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement général pour les voitures de Production (Série B)
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement féminin pour les voitures de Production (Série B)
- un classement jeune pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement jeune pour les voitures de Production (Série B)

ARTICLE 10P – PRIX

Article 10.2p Prix

Conforme au nouvel article 10 du Règlement du Championnat de France de la Montagne 2025 (tableau reproduit ci-dessous).

Tous les prix sont cumulables. Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<u>0 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>	<u>530 €</u>	<u>70 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>
2ème	400 €			<u>135 €</u>	<u>265 €</u>		<u>70 €</u>	<u>135 €</u>
3ème	300 €				<u>135 €.</u>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1ère dame	<u>265 €</u>							
1er jeune	<u>265 €</u>							

Article 10.3p – Coupes

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

- Classements généraux une coupe aux trois premiers de chaque série (A & B)
- Classement féminin une coupe à la première féminine de chaque série (A & B)
- Trophée Jeune Espoir une coupe au premier jeune-25 ans de chaque série (A & B)
- Classement des groupes une coupe au premier de chaque groupe
- Classement des classes une coupe au premier de chaque classe (même si seul)

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de route ayant officié sur l'épreuve, désignés par tirage au sort.

Article 10.5p - Remise des prix et coupes

La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

Les coupes doivent être retirées personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi elles resteront acquises par l'organisateur.

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 20 juillet 2025, Halle de La Galoche à Dunières, après l'affichage des résultats définitifs.

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la fédération et PKSoft sauf en cas de réclamation sur le classement.



20ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE

18, 19 et 20 juillet 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 18, 19 et 20 juillet 2025, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée : 20ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DE DUNIERES - AUVERGNE.

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2025
- Le Championnat de France Indice de Performance 2025
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2025



Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 25/CC2072019 en date du 23/05/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 449 en date du 06/06/2025.

Comité d'organisation : Idem épreuve du Championnat Moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des Prescriptions Générales édictées par la FFSA

1.1 P - Officiels

Idem épreuve du Championnat Moderne. Officiels spécialement dédiés à la course VHC:

Directeur de Course	Louis-Jean VILLARD	Licence n° 12774
Commissaire technique Responsable	Jean-Claude CARRE	Licence n° 13049
Commissaire technique	Matthieu MACCOLINI	Licence n° 228892
	Hervé CANTAT	Licence n° 207953
Chargée des Relations avec les Concurrents	Yvette CECILLON	Licence n° 11374



Yvette Cecillon

1.2 P - Horaires

Clôture des engagements	jeudi 10 juillet 2025, à minuit
Publication de la liste des engagés	lundi 14 juillet 2025, à minuit
Vérifications administratives	vendredi 18 juillet 2025, de 15h00 à 20h30. Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières
Vérifications Techniques	vendredi 18 juillet 2025, de 15h15 à 20h45. Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières
Briefing des commissaires	samedi 19 juillet 2025, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires, Annexe de l'Hôtel de Ville, Dunières
Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais	vendredi 18 juillet 2025 à 21h30 au lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ, + électronique
Essais chronométrés	samedi 19 juillet 2025, à 9h00, à 11h00, et à 14h15 (pause déjeuner de 11h45 à 12h45)
Essais libres facultatifs	dimanche 20 juillet 2025 à 8h00 (non chronométrés)
Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ	15mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit Rochefoy, pré-grille de départ, + électronique
Course (4 montées)	
• 1ère montée	samedi 19 juillet 2025, à partir de 16h00
• 2ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 9h30
• 3ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 13h15
• 4ème montée	dimanche 20 juillet 2025, à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires	dimanche 20 juillet 2025, 15mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé au parc concurrents VHC.
Parc Fermé	dimanche 20 juillet 2025, au parc concurrents VHC. Obligatoire sous peine de disqualification d'office.
Podium et remise des Prix	dimanche 20 juillet 2025, après l'affichage des résultats définitifs, Halle de La Galoche à Dunières
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs	
1ère réunion	vendredi 18 juillet 2025 à 18h00, salle du Collège, lieu-dit Rochefoy, près de la pré-grille de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour les autres points, idem épreuve du Championnat moderne.

Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières, le vendredi 18 juillet 2025, de 15h00 à 20h30.

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, Dunières, vendredi 18 juillet 2025, de 15h15 à 20h45.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, Dunières. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets (concurrents français) ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de leur ASN et du certificat médical.

Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: [www.asaondaine.fr](http://coursedecotedunieres.fr) et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr>.

Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.

Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le parc VHC aura la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 18 juillet 2025 après-midi. Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 19 juillet 2025 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

PARCS CONCURRENTS

Dans chaque Parc il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

COMITE DES FETES DE DUNIERES
M. NICOLAS MOUNIER
9 RUE DU FOUR A CHAUX
42510 BALBIGNY
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)

jusqu'au JEUDI 10 JUILLET 2025, à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à **220 €** avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Une réduction de 20€ sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques devront être établis **à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIÈRES**.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Joindre au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'adresse : nicolas.mounier764@orange.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements VHC est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **165** au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

Hors championnat de France de la Montagne VHC:

Les voitures du groupe Classic de Compétition sont admises, dans un classement séparé, selon la réglementation.

Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

Les voitures de tourisme et les voitures GT ont la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques + Règlement du Championnat de France de la Montagne 2025.

Article 4.3p- Numéros de course

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2025.

Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

Article 4.4p- Dispositifs de sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2025.

Article 4.5p- Equipement du pilote

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2025.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIÈRES
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIÈRES

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 P : Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Essais libres facultatifs: dimanche 20 juillet 2025, à partir de 8h00

Essais chronométrés: trois montées samedi 19 juillet 2025, à partir de 9h00.

L'ordre des départs sera le suivant:

- En premier les voitures de Production, ensuite les voitures de Sport
- Puis les voitures des vainqueurs des trophées de l'année précédente, soit les n° 301 à 312 dans l'ordre croissant des numéros.

7.2 P - Briefing

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

7.3 P - Course

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

- | | |
|---------------|---|
| • 1ère montée | samedi 19 juillet 2025, à partir de 16h00 |
| • 2ème montée | dimanche 20 juillet 2025, à partir de 9h30 |
| • 3ème montée | dimanche 20 juillet 2025, à partir de 13h15 |
| • 4ème montée | dimanche 20 juillet 2025, à partir de 15h00 |

En course, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, par catégorie (voitures de Production / voitures de Sport). Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Selon le Règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2025

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé dans le parc concurrents. **Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

ARTICLE 10P – PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10.2 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2025.

10.1P - Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 20 juillet 2025 à Dunières, sous la Halle « La Galoche » en face du Parc concurrents VHC, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve moderne de support.

